

Procédure d'inscription des fonctionnaires stagiaires (1^{er} et 2nd degrés)

► S'acquitter de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

par paiement sur le lien : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Conserver le N°CVEC, à reporter sur le dossier d'inscription

► Votre inscription doit être réalisée à l'aide du dossier d'inscription en .pdf modifiable que vous trouverez en ligne sur inspe@unilim.fr

► Envoyez le dossier d'inscription complété ainsi qu'une photo en .jpg à l'adresse : inspe-scolarite@unilim.fr **au plus tard le 31 août 2021**

► Une fois votre certificat de scolarité récupéré, activez votre compte étudiant La direction de l'Inspé et le service de scolarité ne pourront pas communiquer avec vous sans la validation de votre compte étudiant et faites la demande de votre carte d'étudiant(e) sur cartes.unilim.fr

Votre situation en 2020-21

M1 MEEF en 2020-21 (ou années antérieures)

M2 MEEF non validé en 2020-21 ou années antérieures

Titulaire d'un Master non MEEF

Titulaire d'un Master MEEF

Stagiaire dispensé.e de Master pour être titularisé.e

Stagiaire à temps complet

- Lauréat du concours interne ou du 3^{ème} concours – 1^{er} et 2nd degré
- Père ou mère de 3 enfants - 1^{er} et 2nd degré
- Sportif de haut niveau - 1^{er} et 2nd degré
- Formation dans une discipline non assurée à l'Inspé – 2nd degré
- Stagiaire réputé.e qualifié.e (en détachement ou nommé.e sur liste d'aptitude) – 2nd degré
- Voie professionnelle

► M2 MEEF

- DU Parcours adapté du 1^{er} degré
- DU Parcours adapté du 2nd degré
- DU Parcours adapté CPE

- DU Pratiques Professionnelles Enseignantes 1^{er} degré
- DU Métiers de l'Enseignement et de l'Education dans le 2nd degré **ou** ► M2 MEEF si vous êtes titulaire d'un M1 ou d'une maîtrise et souhaitez valider un Master MEEF

- Pas d'inscription à l'Université
- Parcours de formation à valider à l'Inspé, le 23/09/2021

Votre inscription en 2021-22